



Banque mondiale

Expérience internationale relative au processus d'évaluation environnementale

Hocine Chalal, Conseiller régional pour la protection
environnementale et sociale, Région MENA, Banque mondiale

----- 0 -----

Journée d'Etudes : Théorie et Pratique des Etudes
d'Impact sur l'Environnement – Expérience
internationale et cas du Maroc, Rabat, 25 juin 2008

Origine et développement du concept d'EIE

Les EIE sont apparues dans les années 60 dans le cadre d'un effort de rationalisation des efforts 'visant à l'atténuation des impacts associés aux projets de développement (USA- NEPA 1969)

Dans les années 70, la plupart des autres pays du nord ont adoptés des réglementations en matière d'EIE –raffinement des approches et procédures

Dans les années 80, des ramifications sont apparues en matières de traitement des risques, des impacts sociaux, des impacts cumulatifs (Directive EIE de la Commission Européenne – Directive EIE de la Banque mondiale). Certains pays du sud commencent à adopter des réglementation en matière d'EIE

Dans les années 90, plus de ramifications (problématiques biodiversité et ressources naturelles) –Révision de la Directive EIE de la CE. Apparition des premières conventions et accords internationaux sur la pollution transfrontières, Directives EIS de la CE)

Dans les années 2000, la Directive EIS de la CE est adoptée. Accent sur la problématique de la Durabilité, PNUE introduit la problématique de l'impact environnementale du commerce internationale, approfondissement des approches basées sur la compensation. Plus de 140 pays ont adopté sous une forme ou une autre une réglementation EIE.

Principes à la base des bonnes pratiques d'EIE

Les objectifs de l'EIE sont:

D'assurer que les impacts environnementaux et sociaux, directs et indirects sont identifiés et traités

D'évaluer les alternatives au projet proposé y compris l'option «sans projet »

D'anticiper, éviter et de minimiser ou compenser les impacts significatifs des propositions de développements, aux plans physique, biologique et social

De protéger la productivité et la capacité des systèmes naturels ainsi que les processus écologiques qui sous-tendent leurs fonctions

De favoriser un développement environnementalement et socialement durable, et d'optimiser l'utilisation des ressources; et

D'intégrer pleinement à la conception et à l'exécution des mesures environnementales et sociales

Les étapes du processus d'EIE

Les principales étapes du processus d'EIE sont:

Examen préalable

Tamissage des impacts

Examen des alternatives

Analyse des impacts

Atténuation et gestion des impacts

Préparation d'un rapport d'EIE

Diffusion de l'information et consultation

Examen et approbation

Intégration des conclusions de l'EIE à la conception du projet

Action complémentaire (suivi, évaluations complémentaires, consultations complémentaires, le cas échéants)

Contenu d'un rapport d'EIE

Un rapport d'EIE contient généralement les sections suivantes:

Résumé analytique

Description du projet

Cadre institutionnel, juridique et politique

Données de base

Impacts et risques

Analyse des alternatives

Recommandations

Plan de Gestion

Renforcement des capacités

Suivi

Minutes des consultations

Contenu d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale

La préparation des PGES fait partie intégrante du processus d'EIE, mais ceux-ci peuvent constituer un document en soi dans le cas des projets dont l'impact environnemental et social est limité. Le contenu habituel d'un PGES est le suivant:

- Résumé des impacts potentiels
- Mesures d'atténuation programmées
- Programmes et paramètres de suivi
- Consultation publique
- Mécanismes de retour d'information et adaptation
- Dispositifs institutionnels pour l'atténuation et le suivi
- Mesures de renforcement de capacités
- Responsabilités en matières de compte rendu et d'examen
- Calendrier de mise en œuvre et plan de travail
- Estimation des coûts
- Passation de marchés environnementalement responsable

Quelques caractéristiques du système d'EIE de la Turquie

Système de consultation publique:

Adoption du principe de réunions publiques de consultation

Information du public à travers le site web du ministère de l'environnement, des annonces dans la presse nationale et locale, brochures et enquêtes publiques

Les rapports d'EIE sont publiés sur le site web du Ministère de l'Environnement et aux niveaux de ces démembrements régionaux

Les vues du public sont prises en compte tout au long du processus d'EIE

La décision finale est annoncée avec les justifications appropriées

Consultation avec les autorités concernées:

Une commission de scoping et d'évaluation est mise en place pour chaque projet

Les membres de la commission sont des représentants des institutions concernées, des universitaires, des ONG, en fonction de la nature, du type et de la localisation du projet

Toutes les phases de l'étude en commençant par le scoping sont mises en œuvre en coordination avec la Commission

Les principaux défis auxquels font face les pays en développement dans le cadre de l'application de leurs systèmes d'EIE

- Manque de concertation significative (structure, identification des parties prenantes)
- Accès du public au rapport d'EIE limité ou inexistant
- Difficulté d'accès aux recommandations de l'EIE (langage, peu ou pas de réunions, usage de media écrits au détriment de la communication orale, rapports "confidentiels", peu ou pas de prise en compte des préoccupations locales)
- Impacts limités de l'EIE sur les processus de planification ou de mise en œuvre – recours limités aux Etudes d'Impact Stratégiques
- Peu ou pas de bénéfices environnementaux ou sociaux
- Rapports d'EIE longs, descriptifs, niveau faible d'analyse

Les principaux défis auxquels font face les pays en développement dans le cadre de l'application de leurs systèmes d'EIE (suite)

- Aspects sociaux-économiques insuffisamment pris en compte
- Impacts cumulatifs peu ou pas pris en compte
- EIE inclut peu ou pas les coûts d'atténuation/compensation et de suivi et la gestion environnementale peu ou pas intégrée à la conception du projet
- Allocation des responsabilités insuffisamment définies
- Peu ou pas de traitement des variantes et options alternatives
- Perception que l'EIE est un frein au développement
- Perception que l'EIE est imposée de l'extérieur
- Conscience environnementale limitée au sein du grand public et capacité limités dans la préparation et l'évaluation des EIE (en Afrique plus de 70% sont préparés par des consultants internationaux)
- Cadres réglementaires et institutionnels souvent inachevés

Responsabilités des bailleurs de fonds

L'appui des bailleurs de fonds dans le développement de capacités endogènes a eu des résultats mitigés

Recours excessifs à des consultants internationaux onéreux en application des directives et procédures des bailleurs de fonds

Manque de suivi dans la mise en œuvre des EIE après la phase de préparation

Incapacités des bailleurs de fonds de réviser leurs approches vis-à-vis des systèmes locaux d'EIE

Toutefois des signes positifs apparaissent !

- Les Pays en développement améliorent progressivement leurs cadres réglementaires et institutionnels
- Le niveau de prise de conscience environnementale continue à progresser ainsi que les capacités locales en matières de préparation et d'évaluation d'EIE
- L'intérêt est grandissant en ce qui concerne l'introduction et l'application des Etudes d'Impact Stratégiques
- Les bailleurs de fonds commencent à réaliser leur responsabilités en vue d'accompagner plus efficacement les pays en développement dans l'amélioration de leurs systèmes d'EIE, notamment à travers des activités de renforcement de capacité
- Les bailleurs de fonds sont plus réceptifs à une application plus flexibles des leurs directives en vue d'atteindre un objectifs d'harmonisation entre bailleurs de fonds et pays bénéficiaires (Déclaration de Paris-2004, initiative pilote de la Banque mondiale en matière d'utilisation des systèmes d'EIE nationaux)

Merci pour votre attention